

Au siège de Grand Lac, salle du conseil, 1500 boulevard Lepic 73100 Aix-les-Bains

NOMS ET PRENOMS	Présents (X)	Absents excusés	Pouvoir donné à
1. Marie Claire BARBIER		X	
2. Brigitte BARLET		X	Michelle BRAUER
3. Danièle BEAUX-SPEYSER	X		
4. Renaud BERETTI	X		
5. Michelle BRAUER	X		
6. Mariétou CAMPANELLA	X		
7. Claire COCHET		X	Danièle BEAUX-SPEYSER
8. Jacques CONVERT	X		
9. Gérard DILLENSCHNEIDER		X	
10. Marina FERRARI		X	
11. David GAILLARD	X		
12. Nathalie GAMAIN	X		
13. Bernard GELLOZ	X		
14. Pascale GLOUANNEC	X		
15. André GRANGER	X		
16. Alain HOTIER		X	
17. Antoine HUYNH		X	
18. Agron KALLABA	X		
19. Myriam MONANGE	X		
20. Christian MOUNIER	X		
21. Julie NOVELLI	X		
22. Colette PIGNIER	X		
23. Edouard SIMONIAN	X		
24. Jean-Marc VIAL		X	
25. Guy WARIN	X		

**Autres présents non votants :**

Marie **RENAUD**  
Muriel **BORRELY-DUBINI**  
Aurore **FRAISSE**

Directrice du CIAS Grand Lac  
Assistante de Direction du CIAS Grand Lac  
Chargée de mission budgétaire CIAS

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 26.01.2024

Un dossier de travail en tout point identique à celui transmis aux conseillers pour la tenue du conseil du 1<sup>er</sup> février 2024 a été transmis le 26 janvier 2024, ce dossier comprenant l'ordre du jour et les projets de délibérations, avec leurs annexes.

Aix-les-Bains, le 1<sup>er</sup> février 2024

Le Président,  
Renaud BERETTI

La secrétaire de Séance,  
Pascale GLOUANNEC



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac, ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Accusé de réception en préfecture  
073-287305428-20240201-DELIB1-DE  
Date de réception en préfecture: 02/02/2024

## DÉLIBÉRATION

N° : 4 Année : 2024

Exécutoire le : 02 FEV. 2024

Publiée/Notifiée le : 02 FEV. 2024

Publiée le 02 FEV. 2024

### ADMINISTRATION GENERALE

#### Convention de mise à disposition d'un véhicule adapté aux personnes à mobilité réduite entre le Centre Hospitalier Métropole Savoie et le CIAS Grand Lac

Monsieur le Président informe que le service Accord'Age s'adresse à des personnes âgées isolées dont la perte d'autonomie entrave leurs relations sociales. Cette perte d'autonomie peut occasionner une forte difficulté à se déplacer en dehors de leur domicile.

Dans ces circonstances, le service propose la mise à disposition d'un de ses bénévoles pour des visites à domicile ou des appels téléphoniques. En effet, les minibus utilisés par le CIAS ne sont pas suffisamment adaptés pour assurer le transport des personnes âgées concernées (absence de plateforme élévatrice électrique).

Afin de pouvoir réaliser quelques actions collectives en direction de son public le moins mobile, Accord'Age a demandé au Centre Hospitalier Métropole Savoie (CHMS) la possibilité d'emprunter ponctuellement son minibus accessible aux Personnes à Mobilité Réduite.

Un projet de convention de prêt a ainsi été préparé entre le Centre Hospitalier Métropole Savoie et le CIAS. La mise à disposition se fera à titre gratuit. Les frais d'essence et d'assurance pour les jours de prêt sont à la charge du CIAS, soit une charge prévisionnelle d'une centaine d'euros pour 4 à 5 jours d'emprunt dans l'année. La convention est jointe à la présente délibération.

Pour faciliter la réalisation de quelques actions collectives avec la quarantaine de bénéficiaires les moins mobiles suivis par le service Accord'Age, il convient d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition d'un véhicule adapté aux personnes à mobilité réduite entre le Centre Hospitalier Métropole Savoie et le CIAS Grand Lac.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition d'un véhicule adapté aux personnes à mobilité réduite par le CHMS, jointe à la présente délibération.

Aix-les-Bains, le 1<sup>er</sup> février 2024

Le Président,  
Renald BERETTI

La secrétaire de séance  
Pascale GLOUANNEC

- Conseillers en exercice : 25
- Présents : 17
- Présents et représentés : 19
- Votants : 19
- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Accusé de réception en préfecture  
073-267303428-20240201-DELIB4-DE  
Date de réception préfecture : 02/02/2024

**Acte classé****DELIB4**

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	AR reçu	> <b>Classé</b> <

**Identifiant FAST :** ASCL\_2\_2024-02-02T10-16-40.01 ( MI250709205 )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-267303428-20240201-DELIB4-DE ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )

**Objet de l'acte :** Convention de mise à disposition d'un véhicule adapté aux personnes à mobilité réduite entre le CHMS et le CIAS Grand Lac

**Date de décision :** 01/02/2024



**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 1. Commande Publique  
1.4. Autres types de contrats  
1.4.2. Convention et avenant (document contractuel)  
1.4.2.3. Autres

**Identifiant unique de l'acte antérieur :**

**Acte :** 4 **Multicanal :** Non  
DELIB AG Convention de prêt mj...

**Pièces jointes :**

4-1 **Type PJ :** 99\_DE - Délibération  
DELIB AG Convention...

[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Page de garde CA **Type PJ :** 21\_RP - Rapport de présentation  
01022024.PDF

[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Annuler

<b>Préparé</b>	Date <b>02/02/24 à 10:16</b>	Par <b><u>BORRELY DUBINI Muriel</u></b>
<b>Transmis</b>	Date <b>02/02/24 à 10:16</b>	Par <b><u>BORRELY DUBINI Muriel</u></b>
<b>Accusé de réception</b>	Date <b>02/02/24 à 10:21</b>	
<b>Classé</b>	Date <b>02/02/24 à 10:51</b>	Par <b><u>BORRELY DUBINI Muriel</u></b>